

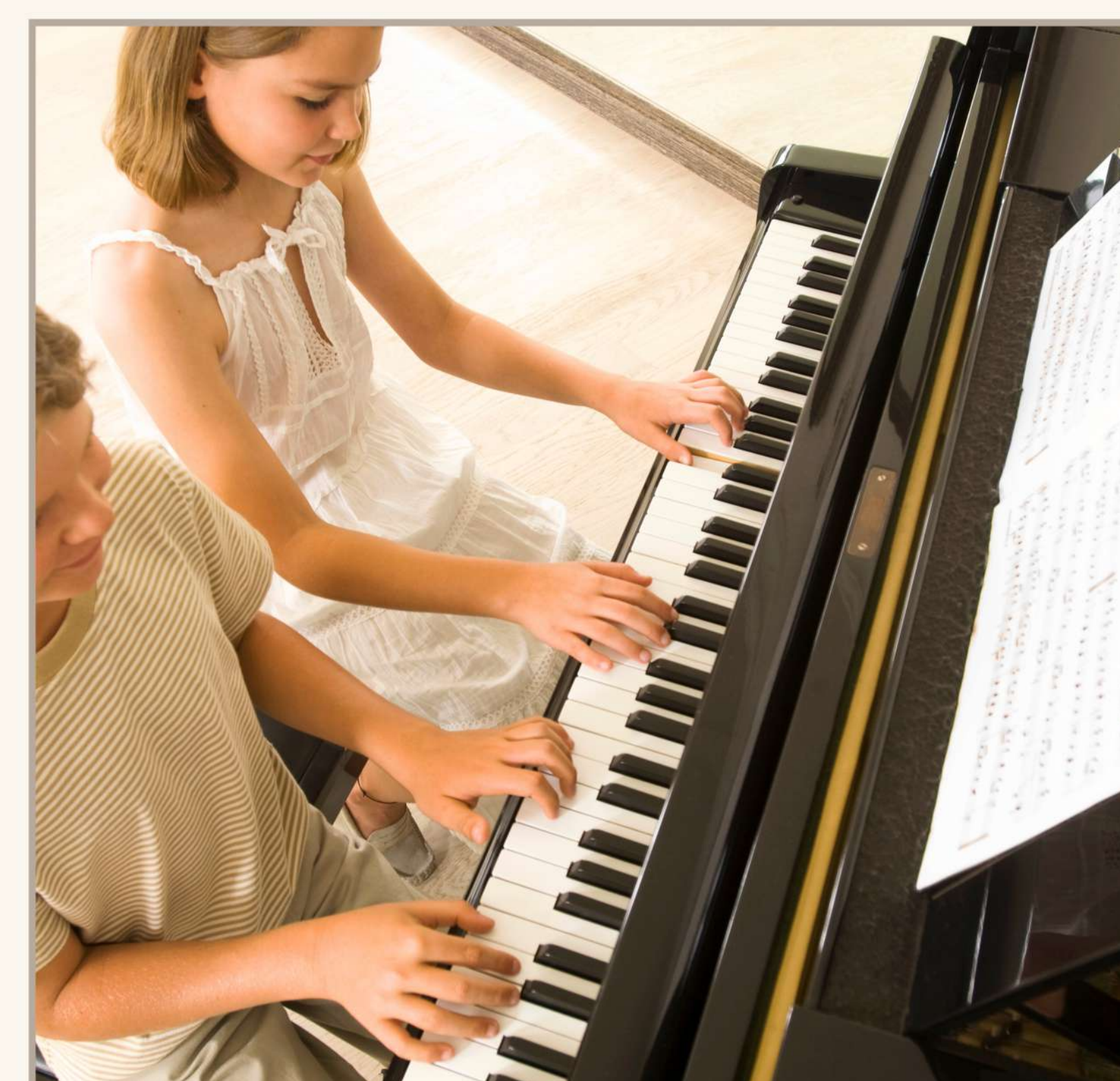
L'ACADÉMIE PAULIN MARCHAND : UNE OFFRE COMPLÈTE, DÈS 5 ANS

L'Académie Paulin Marchand propose un large éventail de disciplines artistiques accessibles dès le plus jeune âge, assurées par des professeurs diplômés. Musique, danse ou arts parlés : chacun y trouvera sa voie.

DOMAINE DE LA MUSIQUE

Les cours de base couvrent la **formation musicale** préparatoire (dès 5 ans), la formation musicale (dès 7 ans et adultes), ainsi qu'une **vingtaine d'instruments** : percussions, piano, flûte traversière, violoncelle, guitare, trombone, tuba, orgue, hautbois, chant, clarinette, saxophone, trompette, bugle, violon et cor.

Les cours complémentaires permettent d'approfondir la pratique : musique de chambre instrumentale, ensemble instrumental (vents, cordes et guitare), histoire de la musique et audition commentée, chant choral (variétés, jazz et classique), ainsi que rythmes et rythmiques (clapping).



DOMAINE DE LA DANSE

Cours proposés : préparatoire à la danse (dès 5 ans), danse classique (dès 7 ans), barre au sol — stretching et abdos — (dès 12 ans et adultes) et pointes (dès 11 ans - examen d'admission).



DOMAINE DES ARTS PARLÉS

Le domaine accueille les élèves dans plusieurs filières : cours pluridisciplinaire (dès 6 ans), théâtre (dès 12 ans, ados et adultes), éloquence (adultes), improvisation théâtrale (dès 12 ans) et corps et voix (dès 14 ans).

De nombreux cours sont dispensés dans les écoles du territoire : École Cornet, École du Grand Chemin et Saint-Jean Berchmans à Montigny-le-Tilleul, ainsi qu'à Nalinnes centre.



INFOS ET INSCRIPTION :

- Rue Wilmet 19, 6110 Montigny-le-Tilleul
- Téléphone : 071/56.09.59
- Email: academie@montignyletilleul.be
- <https://academie.montigny-le-tilleul.be>

Ce programme vous est présenté sous réserve de modifications.

SITE WEB



Saviez-vous qu'un seul droit d'inscription donne accès à l'ensemble des cours de toutes les académies de la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

Tarifs annuels :

- moins de 18 ans : 95€ ou gratuit selon conditions ;
- plus de 18 ans : 237€, 95€ ou gratuit selon situation.

La gratuité s'applique dans de nombreuses situations : chômeur indemnisé + enfants à charge, bénéficiaire du statut de handicapé ou du revenu d'intégration + enfants à charge, titulaire de la "Carte Prof", statut "BIM", pensionné "GRAPA", élève en "Humanités artistiques" ou en secondaires en section artistique, élève dont le droit d'inscription a déjà été acquitté dans une autre académie ou encore à partir du 3e élève d'un même ménage.

Le tarif réduit s'applique pour les étudiants.

Les conditions doivent être réunies durant les 30 premiers jours de la rentrée, soit entre le 24 août et le 22 septembre 2026.

À noter : certaines mutuelles interviennent dans le remboursement des cours de danse, assimilés à une affiliation à un club sportif. Renseignez-vous auprès de la vôtre.

Des questions ? Contactez l'Académie via les coordonnées présentes en bas à gauche de cette page.